

Présentation du Programme Vacances Travail en Corée du Sud POUR LES FRANÇAIS

- ▶ PVT disponible depuis 2009
- ▶ 2 000 places par an
- ▶ 18 - 30 ans
- ▶ Demande gratuite
- ▶ Durée d'un an non-renouvelable
- ▶ 25 h de travail maximum par semaine
- ▶ Visa à entrées multiples

Procédure pour la demande de PVT

01 Réunir les documents

Réunir les documents

- A** un passeport français (valable plus de 12 mois au moment du dépôt du dossier)
- B** le formulaire de demande complété et signé
- C** un document justifiant les ressources financières - 2 500 €
- D** un billet d'avion aller-retour ou la preuve que vous avez assez d'argent pour en acheter un (ajouter environ 1 000 € aux 2 500 € imposés)
- E** le bulletin N° 3 du casier judiciaire
- F** une photo d'identité couleur
- G** une lettre de motivation ou un programme de séjour
- H** un certificat de scolarité ou une photocopie du dernier diplôme
- I** un contrat d'assurance médicale couvrant pour la durée du séjour (maladie, invalidité, hospitalisation, rapatriement)
- J** un certificat médical attestant de votre bonne santé

A noter : vous pourrez avoir besoin d'une enveloppe pré-affranchie pour recevoir votre visa, si vous n'habitez pas à Paris.

La lettre de motivation ou le programme de séjour

- 1 Mettre en avant l'aspect découverte culturelle et touristique (c'est l'objectif de ce PVT !).
- 2 Il faut aussi expliciter vos ambitions pour le travail, par exemple : 3 mois en tant que serveur, 1 mois de WWOOFing, etc.
- 3 Il est possible d'étudier le coréen avec un PVT : mentionnez-le si c'est votre projet.
- 4 Si vous avez un ami ou une connaissance coréenne sur place, vous pouvez le dire !

02 La lettre de motivation ou le programme de séjour

03 Le passage à l'ambassade

Le passage à l'ambassade

- 1 Vous devez vous rendre en personne à l'ambassade (pas de procuration possible).
- 2 Le service consulaire est ouvert de 9 h à 12 h, sans rendez-vous
- 3 La demande ne peut être faite qu'au maximum 1 mois avant votre départ.
- 4 Votre dossier sera examiné et on vous dira immédiatement si votre visa est accordé.
- 5 Vous laisserez votre passeport, que vous retrouverez de une ou deux semaines plus tard, avec le visa apposé (vous pouvez vous le faire renvoyer par courrier recommandé ou aller le chercher en personne à l'ambassade).

Le grand départ

L'ambassade vous demande de partir en Corée au maximum un mois après le dépôt de votre dossier. Cependant, votre visa ne commencera (a priori) qu'en arrivant sur le territoire coréen.
[Plus d'informations...](#)

04 Le grand départ

Pour plus d'informations

- ▶ [Site de l'ambassade de la République de Corée en France](#)
- ▶ [Les démarches pour obtenir son PVT](#)
- ▶ [Site de l'ambassade «Entrée en Corée»](#)
- ▶ [Forum Corée du Sud](#)